

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 DÉCEMBRE 2016** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

### **16,268 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

### **16,269 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

#### **16-194 RÉSOLUTION NO 16-194 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **16,270 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2016.

#### **16-195 RÉSOLUTION NO 16-195 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2016 tel que présenté.

### **16,271 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **16,272 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion de la Corporation des loisirs au cours de laquelle ils ont procédé à la planification des activités pour l'année 2017.

### **16,273 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme et du Service des loisirs ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Les rapports de l'administration et de la bibliothèque sont remis séance tenante.

### **16,274 COMPTES DU MOIS**

#### **16-196 RÉSOLUTION NO 16-196 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUARANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (263 140,93 \$)**.

Je soussignée, Annie Lemieux, directrice générale et greffière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

### **16,275 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **16,276 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. MARIO DUPUIS POUR LOTISSEMENT**

#### **16-197 RÉSOLUTION NO 16-197 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. MARIO DUPUIS LARGEUR DE LA FAÇADE POUR LOTISSEMENT**

- 1 M. Mario Dupuis possède une propriété située au 72, rue Gibson;
- 2 Le demandeur désire faire lotir le terrain à une largeur à la rue de 18 mètres comparativement aux 25 mètres de largeur tel que prescrits à la réglementation municipale;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;

- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-16-20, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée avec condition;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Mario Dupuis une dérogation mineure permettant le lotissement d'un terrain à une largeur à la rue de 18 mètres comparativement aux 25 mètres exigés à l'article 3.2.2.1 du règlement de lotissement n° 09-03.
- 2- **CONDITION.** La présente dérogation est conditionnelle à ce que le lot résiduel ne demeure pas enclavé après l'opération cadastrale prévue par la présente dérogation mineure. Lorsque le requérant aura démontré qu'il satisfait à cette condition, ledit permis de lotissement sera émis par la municipalité.
- 3- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 7M-P, **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

#### **16,277 TRÉSORERIE – Affectation de surplus**

**16-198**      **RÉSOLUTION NO 16-198**  
**TRÉSORERIE**  
**AFFECTATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 laissent entrevoir que la ville finira l'année avec un équilibre budgétaire;
- 2 Une situation imprévisible peut arriver avant la fin de l'année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à affecter une partie du surplus accumulé aux prévisions budgétaires de l'année 2016 advenant le cas où la ville connaîtrait un déficit en fin d'année

#### **16,278 RESSOURCES HUMAINES**

##### **16,278.1 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE**

**16-199**      **RÉSOLUTION NO 16-199**  
**EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS**  
**POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE**  
**DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE**  
**SAISON 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;
- 3 La ville doit assurer la surveillance des patineurs durant les heures d'ouverture;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La directrice générale est autorisée à engager deux personnes, si nécessaire, pour l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2016-2017. Ces personnes travailleront, lorsque la température le permettra, les fins de semaine et, au besoin, le soir en semaine, en moyenne quinze (15) heures par semaine chacun. Ils assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur pour les étudiants au service de la ville au cours de l'exercice 2016 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2017, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :
 

du lundi au vendredi inclusivement :	de 18 h à 21 h;
le samedi et le dimanche :	de 13 h à 21 h.

La patinoire sera ouverte en après-midi les journées pédagogiques, durant la période des fêtes et au cours de la semaine de relâche scolaire.

- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

## **16,278.2 GRILLE SALARIALE DU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

**16-200**      **RÉSOLUTION NO 16-200**  
 Remplacée    **ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE**  
 Par R 16-212 **DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE**  
**PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1- Aux termes de la résolution 14-73, le conseil municipal a adopté la rémunération des membres du Service de sécurité incendie;
- 2 Il y a lieu d'apporter certaines modifications à cette grille;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution 14-73.
- 2- **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES.** La rémunération horaire des membres du Service de sécurité incendie est la suivante :

<b>Classe</b>	<b>Intervention</b>	<b>Autres activités</b>
Directeur	29,75 \$	20,50 \$
Officier	25,10 \$	17,85 \$
Pompier	22,25 \$	16,15 \$
Recrue	14,25 \$	13,15 \$
Premier répondant	16,05 \$	16,05 \$

Pour simplifier l'application et pour des raisons de compétences acquises, le pompier PR, lorsqu'il accomplit des fonctions PR est payé au taux pompier de son grade particulier

La présente grille entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil municipal.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie et à la trésorière.

### **16,278.3 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

#### **16-201 RÉSOLUTION NO 16-201 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'EXERCICE 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystal HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés permanents et saisonniers, à la brigadière, aux pompiers et aux premiers répondants une augmentation salariale de **DEUX POUR CENT (2 %)** pour l'exercice 2017. Cette augmentation ne touche pas les étudiants.
- 2- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

**16,278.4 MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉ DE DAVID LIZOTTE-GAUTHIER**

**16-202**     **RÉSOLUTION 16-202**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**  
**MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉ**  
**DE DAVID LIZOTTE-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1    Monsieur David Lizotte-Gauthier est à l'emploi de la ville depuis quatre ans comme employé saisonnier au Service des travaux publics;
- 2    Afin d'assurer une relève, monsieur Lizotte-Gauthier accompagne actuellement les opérateurs au traitement des eaux usées et de l'eau potable et ce, depuis le mois de juillet dernier;
- 3    Monsieur Lizotte-Gauthier sera inscrit au programme de qualification « Traitement des eaux usées par étang aéré et qu'il sera également inscrit à la formation sur le traitement de l'eau potable;
- 4    Il y a lieu de modifier le statut d'employé de monsieur Lizotte-Gauthier;
- 5    Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1-    **STATUT D'EMPLOYÉ.** Le conseil municipal modifie le statut d'employé de monsieur David Lizotte-Gauthier pour qu'il ait le statut d'employé régulier au Service des travaux publics.
- 2-    **CONDITIONS.** Les conditions de travail de monsieur Lizotte-Gauthier demeurent les mêmes.
- 3-    **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. David Lizotte-Gauthier.

**16,278.5 REER COLLECTIF – RVER**

**16-203**     **RÉSOLUTION NO 16-203**  
**REER COLLECTIF – RVER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1    Selon l'article 140 de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, un employeur doit souscrire à un régime volontaire d'épargne-retraite au plus tard le 31 décembre 2016, lorsqu'il compte vingt (20) employés visés ou plus à son service le 30 juin 2016;
- 2    Desjardins, Caisse du Réseau municipal va déposer à la Ville de Kingsey Falls une soumission pour la mise en place d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est unanimement résolu ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à adhérer au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et au compte d'épargne libre d'impôt (CELLI).
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Desjardins, Caisse du Réseau municipal.

**16,279 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 5 NOVEMBRE 2017**

**16-204 RÉSOLUTION NO 16-204  
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR  
LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 5 NOVEMBRE 2017**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseiller Christian Côté assure la fonction de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 5 novembre 2017.

**16,280 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 5 NOVEMBRE 2017**

**16-205 RÉSOLUTION NO 16-205  
NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE  
LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner le conseiller Christian Côté à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier au 5 novembre 2017.

**16,281 RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS – Paiement décompte progressif no 1**

**16-206 RÉSOLUTION NO 16-206  
RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS  
PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-118, la ville a accordé un contrat à La Sablière de Warwick Itée pour la mise en place des conduites d'égout pluvial ainsi que la voirie sur la rue des Pins (entre les rues Tardif et Comeau) et sur la rue Comeau (entre les rues des Pins et Martel) sur une longueur totale de 470 mètres;
- 2 Les travaux sont complétés et qu'une demande de paiement a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Itée le montant de **TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE**

**DOLLARS ET DIX CENTS (365 891,10 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif no 1, préparé par Les Services exp inc.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même programme de la TECQ 2014-2018.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

**16,282 CAMION AUTO-POMPE CITERNE – Mandat à un avocat de l'Ontario**

Ce point est reporté à une prochaine session.

**16,283 DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDECCL POUR LES PUIITS # 1 ET # 2**

Ce point est reporté à une prochaine session.

**16,284 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour 2017**

**16-207 RÉSOLUTION NO 16-207  
TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2017;
- 3 Cette contribution est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations pour l'année 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 974,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.



**16,285 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FQM DANS LE DOSSIER DES HYDROCARBURES**

**16-208 RÉSOLUTION NO 16-208  
APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;
- 2 Les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);
- 3 Il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;
- 4 La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;
- 5 Les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;
- 6 En réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;
- 7 Le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;
- 8 Lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- 1- **D'ADOPTER** un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- 2- **D'ABROGER** l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et

pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

- 3- **D'ACCORDER** le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;
- 4- **DE DEMANDER** au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
- 5- **D'APPUYER** activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;
- 6- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

#### **16,286 ARCHIVES BOIS-FRANCS – Activité de financement**

16-209

#### **RÉSOLUTION 16-209 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À ARCHIVES BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Archives Bois-Francis tiendra sa première activité de financement le 19 janvier 2017 à Victoriaville;
- 2 La mission d'Archives Bois-francs est de recevoir, traiter, préserver et diffuser le patrimoine que constituent les archives sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;
- 2 Il y a lieu d'encourager cet organisme;
- 3 Les fonds nécessaires sont disponibles au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution financière de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** à Archives Bois-Francis, soit l'achat de deux (2) billets pour le souper-bénéfice de l'organisme qui aura lieu le 19 janvier 2017 à Victoriaville.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **16,287 CAMPAGNE DE NOËL 2016 DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Les membres du conseil accusent réception sans y donner suite d'une

invitation à participer à la campagne de Noël 2016 de la Sécurité alimentaire.

**16,288 DÉFI SPORTIF BOUGE POUR LA CROIX-ROUGE –  
Demande de commandite**

Les membres du conseil accusent réception sans y donner suite d'une invitation à commanditer le défi sportif *Bouge pour la Croix-Rouge*.

**16,289 LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA  
MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et greffière dépose la liste des taxes municipales et mutations immobilières à recevoir au 5 décembre 2016 totalisant 49 994,03 \$.

**16,290 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucunes affaires nouvelles.

**16,291 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 30.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

